

Délai de déchargement 911 de l'ambulance au service d'urgence de l'hôpital (proportion de déchargements > 25 minutes)

Unité : %

	Année financière 2024-2025	Année financière 2023-2024
Province		
Nouveau-Brunswick	65,9	64,1
Zones de santé		
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	89,2	87,0
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Horizon	91,5	89,7
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Vitalité	86,0	82,9
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	68,6	67,9
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	61,1	62,4
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	26,5	26,3
Zone 5 - Région de Restigouche	43,8	46,6
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	39,6	38,3
Zone 7 - Région de Miramichi	74,4	69,7

À propos

Cet indicateur mesure la proportion de transports 911 qui nécessitent plus de 25 minutes pour le transfert entre l'ambulance et le service d'urgence de l'hôpital. La durée de déchargement est l'intervalle entre l'arrivée de l'ambulance à l'hôpital et le moment où l'ambulance est disponible à l'hôpital, mesurée uniquement pour les transports 911.

Source

EM/ANB

Calculs

Numérateur : Nombre de déchargements 911 de plus de 25 minutes
Dénominateur : Nombre total de déchargements 911

Unité	Interprétation	Code du CSNB
%	Valeur basse est souhaitable	EMANB_008

Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon